

Election du Maire et des Adjoints

Le 27 mai 2020

Le vingt-deux mai deux mil vingt ont été rédigées les convocations des membres du nouveau conseil, les invitant à se réunir le 27 mai 2020 à 18 heures 30, à l'effet d'élire le maire et les adjoints.

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION

du Conseil Municipal

et de l'élection du MAIRE et des ADJOINTS

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai à 18 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune BOUIN-PLUMOISON

Etaient présents Mesdames Messieurs les Conseillers municipaux : LIEFHOOGE Pierre, BEDHOM Céline, DENEUVILLE Jean-Pierre, DENQUIN Séverine, DESPINS Jean-Marc, FIOLET Bernard, FLAHAUT Élodie, COINT Dominique, BAILLEUL Benoit, ALISSE Xavier, PICHONNIER-ROYEZ MARIE-LINE

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Jean-Pierre, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame FLAHAUT Élodie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT)

2. ELECTION DU MAIRE

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L.2122-8 du CGCT) Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré ONZE conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné un assesseur : Mr DESPINS Jean-Marc

2.3 Déroulement de chaque tout de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Monsieur LIEFHOOGE Pierre	11 voix

2.4 Proclamation de l'élection du maire

Monsieur LIEFHOOGE Pierre a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de LIEFHOOGE Pierre élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint, et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal : soit 3 adjoints au maire au maximum. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, à **TROIS le nombre des adjoints au maire de la commune.**

3.1 ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
nombre de votants (enveloppes déposées)	11
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
nombre des suffrages exprimés	11
majorité absolue	6

Madame DENQUIN Séverine **11 voix**

Madame DENQUIN Séverine a été proclamé ADJOINTE et a été immédiatement installé.

3.2 ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
nombre de votants (enveloppes déposées)	11
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
nombre des suffrages exprimés	11
majorité absolue	6

Monsieur DESPINS Jean-Marc **11 voix**

Monsieur DESPINS Jean-Marc a été proclamé ADJOINT et a été immédiatement installé.

3.3 ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
nombre de votants (enveloppes déposées)	11
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
nombre des suffrages exprimés	11
majorité absolue	6

Madame BÉDHOM Céline **11 voix**

Madame BÉDHOM Céline a été proclamé ADJOINTE et a été immédiatement installé.